

## Étapes de cheminement et délais – MAÎTRISE EN PHILOSOPHIE

Étapes	Délais	Documents à fournir
<b>Admission</b>	Pour les candidates et candidats de l'international : au moins <b>4-6 mois</b> avant la session visée	Remplir une <a href="#">demande d'admission en ligne</a> et fournir les documents exigés.
<b>Cheminement au programme</b> <a href="#">Composition (45 crédits)</a>  Une moyenne minimale de 3.00/4.33 est exigée pour être admis, pour y demeurer inscrit et diplômer <sup>1</sup> .	<b>2 ans</b> à temps complet  Maximum 4 ans*	Bourses du <a href="#">plan de soutien facultaire</a> (voir bourses de réussite). En faire la demande sur Capsule. Certaines conditions s'appliquent.
<b>Présentation du plan de collaboration</b>	Avant la fin de la 1 <sup>ère</sup> session d'inscription	<b>Document</b> <sup>3</sup> à remplir avec sa direction de recherche
<b>Présentation du projet de mémoire</b> <sup>2</sup>	Avant la fin de la 2 <sup>e</sup> session d'inscription (même si inscrit à temps partiel).	<b>Gabarit</b> <sup>3</sup> à remplir et faire approuver par la direction de recherche et joindre le formulaire <b><i>Déclaration de l'étudiant</i></b> <sup>3</sup>
<a href="#">Dépôt initial du mémoire</a>  Sur autorisation de la direction de recherche  Demeurer inscrit pour la session où vous effectuez le dépôt initial. Voir les <a href="#">dates importantes</a> du calendrier.	<b>À l'intérieur des deux années</b> suivant la première inscription*	Procède à la demande d'ouverture du dossier d'évaluation pour le dépôt initial de son mémoire à <a href="mailto:evaluation@fesp.ulaval.ca">evaluation@fesp.ulaval.ca</a> en suivant la <a href="#">procédure décrite</a> et en y joignant les formulaires requis.

<p><b><u>Dépôt final du mémoire</u></b></p> <p>Sur autorisation de la direction de recherche</p> <p>Selon la situation, la détentrice ou le détenteur d'un permis d'études peut devoir s'inscrire aux sessions d'automne et d'hiver subséquentes à la session du dépôt initial, jusqu'au dépôt final.</p>	<p>L'étudiante, l'étudiant disposent habituellement de <b>2 mois</b> pour effectuer les corrections demandées après le dépôt initial et procéder au dépôt final. Ce délai peut aller jusqu'à 12 mois, selon la nature et l'ampleur des corrections à apporter et inclut la période allouée aux personnes désignées pour faire le contrôle des corrections.</p>	<p>Transmettre à l'adresse <a href="mailto:evaluation@fesp.ulaval.ca">evaluation@fesp.ulaval.ca</a> la version de son mémoire comportant les corrections exigées par le jury (voir <a href="#">règles de présentation</a>).</p> <p>La FESP s'assure ensuite que la direction de recherche approuve la version définitive du document avant d'autoriser l'émission du diplôme.</p>
---	--	---

1. L'étudiant est passible d'une sanction d'exclusion au programme si cette moyenne n'est pas maintenue. Article 5.27.c. Règlement des études
  2. Le respect du délai est une condition de poursuite au programme. Un courriel de courtoisie est envoyé à l'étudiante ou l'étudiant dans un premier temps pour l'aviser. Si ce délai n'est pas respecté, la direction de programmes lui achemine une lettre pour signifier son exclusion du programme. Article 5.31.c. Règlement des études
  3. Disponible sur la plateforme monPortail sous Études de 2e et 3e cycles en philosophie et sous Formulaire. Transmettre par courriel à [etudes2e3ecycles@fp.ulaval.ca](mailto:etudes2e3ecycles@fp.ulaval.ca) les documents dûment remplis et signés.
- \* Le délai maximal alloué pour terminer le programme est de 4 années. Au-delà de ce délai, la direction de programme peut autoriser une prolongation sur demande de l'étudiante ou de l'étudiant et sur avis de sa direction de recherche (article 5.32 du Règlement des études).